

Saint-Hyacinthe, le 29 juillet 2021

Madame la greffière, Madame la directrice générale,
Monsieur le greffier, Monsieur le directeur général

Objet : Règlement numéro 21-580 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Intégration des dispositions du Décret numéro 869-2020 concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modification des critères d'insertion résidentielle, ajustement de la limite du périmètre urbain à Sainte-Madeleine et corrections techniques) – Adoption
N/dossier : 04222 / 16806

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons ci-joint, conformément à l'article 53.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), copie des documents suivants :

- Copie certifiée conforme du Règlement numéro 21-580 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Intégration des dispositions du Décret numéro 869-2020 concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modification des critères d'insertion résidentielle, ajustement de la limite du périmètre urbain à Sainte-Madeleine et corrections techniques);
- Copie certifiée conforme de la résolution numéro 21-07-248 par laquelle le règlement numéro 21-580 est adopté.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

La directrice générale adjointe,



Micheline Martel, OMA

MM/cm

p.j. (2)